

Informations communales relatives à la réunion du Conseil municipal du 27 mai 2016

1. Décision modificative budget communal

Afin de régler la facture de l'entreprise Sapolin Frères concernant le débroussaillage de la parcelle C496, il convient d'augmenter les crédits ouverts au compte 61521 (entretien de terrain) d'un montant de 5 400 € TTC.

Le Conseil municipal accepte cette décision modificative.

2. Voirie

► Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir du terrain au prix de 17 € le m² :
 - 103 m² (parcelles F122, F774 et F775) de M. SAPOLIN Philippe
 - 6 m² (parcelles F776 et F778) de M. et Mme SAPOLIN Philippe
- de vendre du terrain au prix de 17 € le m² :
 - 28 m² (parcelle F770) à M. SAPOLIN François
 - 87 m² (parcelles F769 et F772) à M. SAPOLIN Philippe
 - 45 m² (parcelle F771) à M. et Mme SAPOLIN Philippe

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour réaliser ces opérations et l'autorise à signer tous actes et pièces y afférents.

► Des devis pour des travaux de voirie ont été demandés à 5 entreprises, les propositions retenues par le Conseil municipal sont les suivantes :

- Impasse Verger Grangier : Entreprise PERY pour 19 216,32 € TTC
- Aire de jeux : Entreprise PERY pour 4 466,70 € TTC
- rue des Pellerets : Entreprise PERY pour 12 767,22 € TTC
- Chemin de Brillin et chemin de la Rose : Entreprise ECTPA Chouffe pour 19 602,00 € TTC avec fourniture de pierres.

► ASA Côte d'Anroz : Le Maire informe le Conseil municipal des futurs travaux envisagés par l'ASA de la Côte d'Anroz sur le territoire de la commune ainsi que du prêt nécessaire au financement de ces travaux.

Il propose que la commune se porte caution auprès de l'organisme bancaire pour la garantie de ce prêt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

3. Cimetière

Des devis ont été demandés pour le réaménagement de l'espace cinéraire, la proposition retenue, à l'unanimité, par le Conseil municipal est celle de l'entreprise Franzl pour un montant de 4 562,00 € TTC.

4. Lotissement de Thurey

Le Maire expose au Conseil municipal le projet d'exécution des travaux d'aménagement du lotissement et sollicite les autorisations nécessaires pour engager la procédure de passation du marché public.

Le Conseil municipal décide de donner les autorisations nécessaires au Maire.

Il est d'ores et déjà possible de se porter acquéreur d'une parcelle.

5. Chantiers jeunes

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accueillir des ados dans le cadre des chantiers loisirs jeunes encadrés par l'animateur territorial de la CCVA courant du mois de juillet 2016 pour 2 journées.

La subvention versée sera de 10 € par jour et par jeune.

6. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Doubs (SDCI)

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'arrêté préfectoral sur le projet d'intégration à la Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel (CCPPV) des **communes de Gonsans, de Naisey les Granges et Les Premiers Sapins**.

Remarque : Dans le cadre de la cohérence territoriale, nous regrettons l'absence de la commune de Bouclans dans ce projet.

7. Forêt

Parcelle boisée : Le Maire rappelle la décision favorable du Conseil municipal en date du 25 mars 2016 pour l'acquisition d'une parcelle de bois (ZH 19) de 2 ha 60 a à M. Robert Redoutey.

Le Maire propose l'achat de cette parcelle pour un montant de 22 000 € (non soumis à TVA).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir la parcelle de bois ZH 19 pour un montant de 22 000 € à M. Robert Redoutey
- donne tous pouvoirs au Maire pour réaliser cette opération et l'autorise à signer tous actes et pièces y afférents.

8. Informations diverses

➤ Ecole : Confronté à la fermeture éventuelle d'une classe à la rentrée prochaine et compte-tenu des investissements effectués dans le bâtiment scolaire, il n'est pas envisageable que le Maire donne son accord pour l'inscription d'enfants de la commune dans une autre école publique.

Les situations particulières (médicales entre autres) font l'objet d'une décision qui n'appartient pas à la commune.

➤ Cartes avantages jeunes : Le Conseil municipal décide de proposer à la vente aux jeunes du village (moins de 30 ans), à partir du 1^{er} septembre 2016, la carte avantages jeunes, saison 2016/2017, au prix de 6 €.

La commune financera 1 € par carte.

➤ Dates à retenir :

10-11-12 juin 2016 Annuelle des Artistes à la Campagne

24 juin 2016 Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

Fermeture du secrétariat de mairie :

du 9 au 11 juin 2016

Permanences d'un élu de 10h à 12h

Fermeture de l'agence postale :

les 17 et 18 juin 2016

Parvis de la mairie

Il est demandé aux parents dont les enfants viennent jouer sur la place de leur rappeler que le parvis de la mairie n'est pas une aire de jeux.

(Vélos, trottinettes, rollers, acrobaties sur la rampe ... sont interdits).

Données statistiques enregistrées par les radars pédagogiques du 1^{er} janvier au 30 avril 2016

	route de Saône		rue du Château		rue de la Vigne		route de Gonsans	
	entrant	sortant	entrant	sortant	entrant	sortant	entrant	sortant
Nombre de véhicules	48 220	46 728	23 816	19 099	20 961	20 485	15 484	16 353
Vitesse moyenne (km/h)	53	58	48	57	46	50	52	60
Réduction (km/h)	8,2		6,4		7,2		9,5	
Excès (> 50 km/h)	58 %	80 %	39 %	74 %	28 %	51 %	58 %	82 %
V. 85 (km/h)	62	68	58	68	54	60	62	71

Vitesse moyenne et Excès : L'affichage du radar exerce une influence non négligeable sur la vitesse des véhicules entrant par rapport aux véhicules sortant.

Réduction : Pour les véhicules entrant, le radar enregistre 2 vitesses, ce qui permet de voir la réaction des conducteurs : ceux-ci diminuent systématiquement leur vitesse à l'approche du radar.

V. 85 : Il s'agit de la vitesse en-dessous de laquelle passent 85 % des véhicules.

Constat : excepté rue de la Vigne, ces statistiques montrent, tout de même, que :
6 véhicules entrant sur 10 et 8 véhicules sortant sur 10 sont en infraction.